

**ARRETE n°2020-32 portant liste des candidats à l'élection du Président de
l'Université de Reims Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

VU le Code de l'éducation, et notamment l'article L712-2,

VU les statuts de l'URCA,

VU l'arrêté n°2020-07 portant élection du Président de l'URCA,

ARRETE

Article 1er :

Les candidats à la présidence de l'URCA sont :

- **Guillaume GELLE.**

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication après transmission au recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le *10 mars 2020*.

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services,



Jean Pieri
JEAN PIERI

- Mis en ligne le : *10/03/20*

- Transmis au Recteur, chancelier des universités le : *10/03/20*.

